

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 10 juillet 2023

Délibération n° CP-2023-2535

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Transhumance du Grand Lyon - Edition 2023 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Bergerie urbaine

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Présents : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Gersperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

Commission permanente du 10 juillet 2023**Délibération n° CP-2023-2535**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Transhumance du Grand Lyon - Edition 2023 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Bergerie urbaine

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021, la Métropole a approuvé sa politique agricole pour la période 2021-2026.

Il est proposé à la Commission permanente de valider l'attribution d'une subvention au projet présenté ci-dessous, au titre de sa politique agricole.

I - Description du projet

Pour sa 3^{ème} édition, la Bergerie urbaine souhaite organiser une transhumance, sur 5 jours et 4 nuits, dans des lieux patrimoniaux et culturels de la Métropole, du 4 au 8 octobre 2023.

Cette transhumance du Grand Lyon a pour objectif de sensibiliser environ 12 700 personnes aux enjeux de l'agriculture urbaine et de la nature en ville.

Les partenaires du projet sont les suivants :

- la Bergerie urbaine : association d'agriculture urbaine collaborative alliant gestion pastorale et animation pédagogique sur la Métropole, qui réalise des pâturages itinérants en ville dans un objectif, à la fois, agricole, social et écologique. Organisateur principal du projet, la structure prendra en charge l'essentiel des missions de coordination, de gestion des itinéraires, de recherches de sites, de partenariats et de financements ;

- des Espèces Parmi'Lyon : association de protection de la nature menant diverses actions de sensibilisation en impliquant les citoyens et en accompagnant les initiatives locales pour préserver la biodiversité en milieu urbain. Lors de la transhumance, l'association des Espèces Parmi'Lyon enrichira l'arrivée de l'évènement, par des animations naturalistes, intitulée Découvrez la biodiversité urbaine au rythme des moutons ;

- le comité des fêtes : cette association est un atelier de production dédié aux initiatives urbaines et rurales, aux initiatives sociales et solidaires. Ses activités permettent de nouvelles modalités relationnelles entre les terroirs et les populations, en participant à la vie des quartiers et des villages et en contribuant aux enjeux de l'alimentation durable, de l'hospitalité et de la création artistique. Lors de l'évènement, le comité des fêtes organisera l'arrivée festive sur l'île Barbe, avec des concerts, des animations et une scénographie spécifique ;

. le Centre culturel œcuménique (CCO) La Rayonne à Villeurbanne, association favorisant la citoyenneté et consolidant les dynamiques collectives autour de ce thème, accueillera la transhumance, lors de la 1^{ère} soirée, avec des animations,

. les Pot'iront à Décines, ferme collective de production maraîchère agro-écologique, située à Décines et existant depuis 2008, ouvrira ses portes pour une visite, lors de la pause méridienne du jour 2,

. le site de l'Îloz (grand parc de Miribel Jonage) : au cœur du grand parc, l'Îloz est un centre de découverte de l'environnement, composé de plusieurs jardins pédagogiques, d'une exposition permanente et d'une ferme bovine/caprins, permettant la gestion pastorale de prairies à orchidées. La transhumance passera la 2^{ème} soirée de l'évènement sur ce site. Des visites et animations sont également prévues,

. la future ferme urbaine des Semailles (Rillieux-la-Pape) : le Jardin des Semailles est un jardin d'insertion situé sur le parc linéaire, au cœur de Rillieux-la-Pape. Cet espace est actuellement en transformation dans le cadre d'un projet quartier fertile (Agence nationale pour la rénovation urbaine -ANRU-) porté par la Mairie et de nombreux acteurs de terrain. L'espace du jardin sera agrandi et accueillera prochainement des ruches, des arbres fruitiers, un poulailler collectif, un site de lombricompostage, etc. La transhumance passera la 3^{ème} soirée de l'évènement sur ce site, avec des animations permettant de valoriser les futurs aménagements,

. le syndicat mixte Plaines Monts d'Or et les agriculteurs du plateau de Charézieux à Collonges-au-Mont-d'Or : cet espace, situé sur le territoire du syndicat mixte Plaines Monts d'Or, est composé de 3 structures maraîchères agro-écologiques et de jardins partagés. La transhumance passera la 4^{ème} soirée de l'évènement sur ce site, avec des animations et un marché de producteurs,

. la ferme Perraud (Lyon 9^{ème}) : existant depuis 1894, il s'agit d'une des dernières structures agricoles du territoire lyonnais. Cet espace de productions maraîchères et arboricoles est bien connu des habitants. Pour l'évènement, la transhumance passera la pause méridienne du dernier jour sur ce site pour une visite de l'exploitation.

Au total, 30 moutons parcourront 40 km à travers 13 communes de la Métropole, des activités variées de sensibilisation et d'animation culturelle seront programmées chaque jour autour des thèmes de l'agriculture, de la biodiversité et de l'alimentation.

La Métropole est sollicitée pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 000 €, pour un coût total de 20 640 €, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Recette	Montant (en €)
Bergerie urbaine : préparation de l'évènement, réalisation des 5 jours de transhumance, valorisation post évènement	10 140	Métropole	10 000
sonorisation, éclairage, signalétique, outillage, etc.	3 000		
gestion des sites de nuits, logistique, planning, billetterie	2 500	Ville de Villeurbanne	3 000
communication	600	fondation Lemarchand	7 000
animations, ateliers des structures partenaires	4400	autofinancement	640
Total	20 640	Total	20 640

Pour mémoire, la participation de la Métropole à la 2^{ème} édition de l'évènement, organisée en 2022, s'élevait à 10 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 10 000 €, au profit de la Bergerie urbaine, pour l'organisation de la transhumance du Grand Lyon 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Bergerie urbaine définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 10 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 11 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-306956-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
